



Puis-je annuler le nom du pere ?

Par **heraud**, le **18/03/2009** à **12:58**

J ai reconnu mon fils enceinte de 4 mois a la mairie de mon domicile.Le jour de la naissance(il y a trois semaines) le pere a souhaité qu il porte son nom.Après réflexion,je ne le souhaite plus.Ai-je un recours pour qu il porte mon nom?